

Forum des enseignants innovants et de l'innovation éducative

Dax – 4 et 5 juin 2010

Concours de projets pédagogiques innovants

Règlement

1. Organismes et objectifs du concours

Le concours de projets pédagogiques innovants est organisé dans le cadre du forum des enseignants innovants et de l'innovation éducative par le Café pédagogique avec un groupe d'associations d'enseignants, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de partenaires institutionnels et industriels.

Il vise à :

- permettre à des enseignants de présenter publiquement des pratiques pédagogiques innovantes réalisées dans les classes, en exploitant notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- distinguer les idées et les réalisations considérées comme les plus innovantes et les plus pertinentes sur le plan pédagogique ;
- contribuer à diffuser et à valoriser l'innovation pédagogique dans les établissements d'enseignement et auprès du grand public.
- faire connaître et valoriser des projets innovants relevant de l'action éducative et de l'enseignement complémentaire.

2. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux enseignants et aux personnels d'éducation en exercice, du primaire et du secondaire, en poste dans des établissements scolaires publics ou privés sous contrat avec l'Etat ainsi qu'aux associations travaillant en partenariat étroit avec des établissements scolaires.

Le projet présenté doit être un projet original, innovant sur le plan pédagogique et avoir été réalisé :

- en classe pour les enseignants,
- en partenariat avec au moins un établissement scolaire pour les associations.

Les enseignants et associations retenus pour participer au concours s'engagent à venir présenter leur projet à Dax les 4 et 5 juin 2010 (voir plus loin, les modalités pratiques).

Si le projet a été conçu et mis en oeuvre de façon collective, il sera présenté, au nom du collectif, par un seul de ses membres.

3. Déroulement

Le concours des enseignants innovants et de l'innovation éducative se déroule en plusieurs étapes décrites ci-dessous.

Etape 1. Inscription des candidats

Les candidats doivent s'inscrire et déposer leur projet sur le site <http://www.forum-dax2010.net> avant le 9 mai 2010 en remplissant un formulaire en ligne.

Etape 2. Sélection des candidats

Les représentants des associations d'enseignants sélectionnent les 100 meilleures propositions satisfaisant aux conditions de participation.

Etape 3. Réalisation d'un poster

Les participants préparent obligatoirement un *poster* (papier) destiné à l'exposition de leur projet. La surface disponible pour un *poster* est d'environ 1,5 m². Le *poster* peut comporter des éléments imprimés et des objets (par exemple des réalisations d'élèves) à condition qu'ils soient peu encombrants.

Etape 4. Installation des posters

Les candidats retenus peuvent installer leur *poster* dans l'espace prévu (voir conditions pratiques) soit le jeudi 3 juin entre 17h et 19h, soit le vendredi 4 juin entre 8h et 9h.

Etape 5. Présentation des projets

Les *posters* des projets sont présentés par leurs auteurs aux participants du forum et aux membres des jurys le vendredi 4 juin et le samedi 5 juin (horaires à préciser).

Etape 6. Délibération du jury

Le jury du forum des enseignants innovants, composé de représentants des associations d'enseignants, désigne les projets qui lui apparaissent comme les plus innovants et les plus aboutis sur le plan pédagogique. Les participants attribuent aussi des prix par vote au scrutin secret. Au total il est décerné 12 prix.

Etape 7. Proclamation des résultats

Les résultats du concours sont proclamés publiquement le samedi 5 juin. Les lauréats reçoivent des cadeaux offerts par les associations, la Ligue de l'enseignement, Cap Canal et les partenaires du concours.

4. Modalités pratiques

Le forum des enseignants innovants et de l'innovation éducative et le concours de projets pédagogiques se déroulent à Dax.

Les frais de déplacement des porteurs de projet participant au concours sont pris en charge par les organisateurs sur présentation des justificatifs de dépenses (à concurrence de 150 €). Les frais de résidence et restauration à Dax sont pris en charge du jeudi 3 juin au soir jusqu'au samedi 5 juin jusqu'à 15h dans le seul cas où les participants ont effectué leurs réservations par l'intermédiaire des organisateurs du Forum.